

Accord du participe passé

1. PEUT-ON REMPLACER LE VERBE PAR « FAIRE » ?

⇒ **Si oui** : « -ER ». Ex : Je vais manger une banane.

⇒ **Si non** : (étape 2)

2. SI NON : AUXILIAIRE « ÊTRE » OU « AVOIR » ?

⇒ **Si auxiliaire « être »** : Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet. Ex : Elles sont parties.

⇒ **Si auxiliaire « avoir »** : (étape 3)

3. SI AUXILIAIRE « AVOIR » : OÙ EST LE G.C.D. (QUI ? QUOI ?) ?

⇒ **Si le G.C.D. est placé avant le verbe** : Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le G.C.D. Ex : La pomme que j'ai mangée.

⇒ **Si le G.C.D. est placé après le verbe** : ne pas accorder.

4. SI AUXILIAIRE « ÊTRE » ET « AVOIR » EN MÊME TEMPS

⇒ Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.

Ex : Les livres ont été achetés hier

Remarque : Si un participe passé est employé seul, il devient un adjectif qualificatif. Il suit donc les règles d'accords de l'adjectif.

Ex : Son amie attristée.
